

Conseil municipal de Soueix-Rogalle

Compte rendu de la séance du 15 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : jeudi 10 juin 2021

étaient présent/e/s : Christiane BONTÉ, Christine TERRISSE, Thomas GUITTOT, Colette ROMIER, Damien CHAMBOURNIER, Catherine TÉQUI, Julien MIROUZE

était/en/t excusé/e/s :

était/en/t absent/e/s : Clément MARCHANT, Lionel FERNANDES

était/en/t représenté/e/s : Séverine BARAT par Thomas GUITTOT, Magali CHARRIERE par Damien CHAMBOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Catherine TÉQUI

Ordre du jour:

- Versement d'archives de la boutique Souquet aux archives départementales de l'Ariège ;
- Admission en non-valeur ;
- Travaux de rénovation de la salle d'activité du village de vacances "les 4 chemins" ;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Versement d'archives de la boutique Souquet aux archives départementales de l'Ariège (DEL 2021 025)

Madame la Maire rappelle que les archives du musée des colporteurs sont des archives privées appartenant à la commune.

Afin d'en assurer la conservation et la communication au public, elle propose que ces documents soient déposés aux Archives départementales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le dépôt des archives du musée des colporteurs aux Archives départementales de l'Ariège ;
- Précise que la commune souhaite contrôler la consultation de ces archives en autorisant la consultation et la reproduction des documents et que, pour ce faire, elle confie la gestion des autorisations de consultation et de reproduction à l'association Patrimoine de Soueix-Rogalle ;
- Autorise Madame la Directrice des Archives départementales à délivrer les autorisations nécessaires en cas d'absence de réponse de l'association dans un délai d'un mois ;

- Charge Madame la Maire de communiquer la présente délibération à Madame la Directrice des Archives départementales de l'Ariège ainsi qu'à Monsieur le Président de l'association Patrimoine de Soueix-Rogalle.

Admission en non-valeur sur exercice antérieur (DEL 2021 026)

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes suivant :
n°10 de l'exercice 2017, montant : 24,80 € (reste dû à présenter : 24,80 €)
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 24,80 € ;
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses à l'article 6541 du budget communal.

Travaux de rénovation de la salle d'activité du village de vacances "les 4 chemins"

Madame la Maire informe l'assemblée que l'assistance technique des services communautaires a été sollicitée pour la rédaction du cahier des charges de travaux et la procédure d'appel d'offres.

Adhésion au groupement de commande pour l'acquisition de défibrillateur (DEL 2021 027)

Sur proposition de Madame la Maire et après un vote à l'unanimité, la question ci-dessus est ajoutée à l'ordre du jour et la délibération suivante est adoptée

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

Madame la Maire rappelle l'intérêt évident à former des groupements d'achat sur divers sujets qui vont intéresser conjointement la communauté de communes et les communes du Couserans.

Un des sujets qui se présente aux communes ainsi qu'à la communauté de communes est l'achat ou la location groupée de défibrillateurs.

Madame la Maire souligne que la commune ne compte pas d'établissement soumis à l'obligation d'installation de défibrillateurs depuis le 1^{er} janvier 2021 ni à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il lui paraît cependant qu'il serait opportun de doter la commune d'un tel appareil au-delà des obligations légales, s'inscrivant ainsi dans une démarche de santé publique en faveur de la population présente sur la commune.

Un recensement des besoins a été lancé en février dernier et notre commune s'est portée candidate pour participer au groupement de commandes. La commune s'engage à communiquer un état précis des besoins à la communauté de communes.

Sur cette base, il est proposé de constituer un groupement de commandes.

Une convention d'adhésion au groupement de commande établi entre la commune et l'EPCI sera contractée. La convention précisera, conformément au code de la commande publique, les conditions de sortie du marché et l'impossibilité d'entrer sur le groupement de commande.

Chaque commune engagera ses propres bons de commande auprès du fournisseur.

La communauté de communes assure le rôle de coordonnateur du groupement de commandes. Ses missions sont définies dans la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la constitution du groupement de commandes relatif à l'achat ou la location de défibrillateurs ;
- Autorise Madame la Maire à signer la convention de groupement de commandes et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de cette opération.

Questions diverses

- Madame la Maire présente à l'assemblée un projet de délibération relatif au taux de promotion pour les avancements de grade. Ce projet est approuvé comme pièce constitutive de la saisine du comité technique placé près le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège. En cas d'avis favorable du comité technique, cette délibération sera soumise au vote de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.